



**Nations Unies**

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)  
Fond pour l'Environnement Mondial (FEM)**

**République du Mali**

**Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement  
Durable (MEADD)**

**Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF)**

**Projet**

**« Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits,  
améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans  
l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants »**

**RAPPORT D'ETUDE SUR LA STRATÉGIE  
D'INTÉGRATION DES SEXOSPÉCIFIQUES**



**Juillet 2021**

## TABLE DES MATIERES

<i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....	2
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>I. RESUME EXECUTIF DU RAPPORT</i> .....	4
<i>II. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>III. CONTEXTE DU PROJET</i> .....	4
<i>IV. DESCRIPTION DU PROJET</i> .....	5
<i>V. METHODOLOGIE DE TRAVAIL</i> .....	6
<i>VI. DESCRIPTION DE LA ZONE DU PROJET</i> .....	8
<i>VII. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE RÉFÉRENCE</i> .....	10
7.1. Analyse genre .....	10
7.1.1. Division du travail entre hommes et femmes et les modèles de prise de décision.....	10
7.1.2. Accès et contrôle des ressources .....	12
7.1.3. Accès et contrôle des bénéfiques .....	13
7.1.4. Accès aux informations, aux services et aux technologies liées à la gestion des ressources naturelles.....	13
7.1.5. Types d'interventions proposées pour un meilleur accès /contrôle des ressources, bénéfiques et informations .....	14
7.1.6. Pouvoir la prise de décision.....	15
7.2. Droits et statut juridiques. ....	22
7.2.1. Comment les femmes et les hommes sont traités les codes juridiques coutumiers et formels, ainsi que par les systèmes judiciaires.....	22
7.2.2. L'évaluation des documents délivrés par l'État, tels que les cartes d'identité, l'inscription sur les listes électorales et les titres de propriété .....	23
7.3. Les besoins et intérêts des femmes et des hommes des jeunes filles et des jeunes garçons.....	23
7.3.1. Les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées lorsqu'elles cherchent à satisfaire leurs intérêts pratiques et stratégiques en matière de genre .....	24
7.4. Genre et COVID - 19 .....	24
7.5. Intégration des considérations sur la parité hommes-femmes, la gestion des connaissances .....	26
7.5.1. L'expérience de la Wild Foundation de la mise en œuvre du genre et la protection des éléphants du gourma.....	26
7.5.2. Analyse du plan d'action du projet « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants » .....	29
<i>VIII. CONCLUSION ET SUGGESTION</i> .....	30

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Plan d'Action de la Politique Nationale Genre du Mali 2011-2013 (MPFEF) ;
- Rapport sur les Activités Génératrices de Revenus en lien avec la GRN dans la zone d'intervention du Projet des Eléphants du Mali (Wild Foundation) ;
- PTBA 2021, Project Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants.

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

CSCRP : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CREDD : Cadre pour la Relance Économique et le Développement Durable

CSCRP : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

DDR : Désarmement Démobilisation et Réintégration

DNEF : Direction Nationale de Eaux et Forêts

DNEF : Direction Nationale des Eaux et Forêts

FAFE : Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FEM: Fonds pour l'Environnement Mondial

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population

GCRN : Gestion communautaire des Ressources Naturelles

GRN : Gestion des Ressources Naturelles

HEC : Conflits entre les hommes et les éléphants

IWT : Commerce Illégal des Produits de la Faune Sauvage

MEADD : Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable

MUNISMA : Mission Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONU : Organisation des Nations Unies

PAG : Plan d'Aménagement et de Gestion

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PDA/RN : Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord

PNG : Politique Nationale Genre

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRODAFE : Plan Décennal pour l'Autonomisation de la Femme de l'Enfant et de la Famille

RBG : Réserve de Biosphère du Gourma PAG:

UGP : Unité de Gestion du Projet

VBG : Violences Basées sur le Genre

WF: ONG Wild Foundation

## **I. RESUME EXECUTIF DU RAPPORT**

L'étude a été réalisée à travers une approche qualitative (entretien individuel semi directif et focus group) inclusive auprès des partenaires du projet (DNEF, DREF, WF) et les groupements de femmes de la zone. Le rapport fait un aperçu de la l'analyse genre en général au Mali puis de la situation dans la zone d'intervention du projet. Ensuite il fait état des expériences de parité genre réalisées déjà dans la zone, notamment de celles réalisé par le projet éléphant de Wild Foundation. Il ressort de cela que si le projet n'est pas en terrain vierge, nombres d'activités ont été déjà testés. L'étude approuve les activités d'embouche ovine, de boutique villageoise, de banque de plantation végétale (banque fourragère, banque alimentaire et médicinale de plantation). L'étude révèle une urgence d'intervention pour les populations (femmes et jeunes en particulier) et les éléphants à cause de la crise sécuritaire et climatique.

## **II. INTRODUCTION**

Le projet « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants » dans des sites clés et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales qui vivent le long de la route de migration afin de réduire les conflits entre les hommes et les éléphants. Les femmes constituent les catégories sociales les plus vulnérables surtout suite à la survenue des mouvements insurrectionnelles du nord et du centre du Mali. C'est pour cette raison que le projet lance une étude sur la stratégie d'intégration des sexospécifiques dans les activités.

## **III. CONTEXTE DU PROJET**

Compte tenu des inégalités entre les sexes dans les communautés rurales au Mali, la dégradation des écosystèmes, l'appauvrissement de la faune et les conséquences du changement climatique ne pourront qu'amplifier les modèles existants de discrimination sexuelle. Cependant, les femmes peuvent encourager les dirigeants communautaires, les gestionnaires des ressources naturelles et même les acteurs de la lutte contre le braconnage et sont en mesure d'apporter une contribution considérable à l'élaboration de stratégies et d'approches pour faire face à l'IWT, à la dégradation de l'habitat des éléphants et aux risques climatiques. L'inclusion des femmes dans les structures communautaires garantit que leurs connaissances et compétences précieuses ne sont pas exclues du processus décisionnel en matière de gestion durable des ressources naturelles.

Le projet dans sa composante 4 met un accent particulier sur le terme « sexospécifique » désignant aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs sociaux qu'une société donnée considère comme appropriés pour les hommes et pour les femmes. Ce terme qui va au-delà de la question du genre est indispensable de nos jours dans l'atteinte des objectifs des activités dans tous les domaines de la société.

Pour palier a cette inégalité entre les sexes dans la zone d'intervention du projet, l'UGP entend procéder au recrutement d'un consultant national en vue de l'élaboration d'une stratégie relative à la parité hommes-femmes eu égard au rôle combien décisif des femmes dans la

mise en œuvre du projet. Cette étude est prévue pour une durée de 30 jours assorti d'un atelier de validation par les parties prenantes. Cela inclura l'examen des politiques et stratégies institutionnelles concernant l'intégration de la parité hommes-femmes, le renforcement des capacités du personnel pour l'intégration de ces considérations dans tous les postes clés du projet et le dialogue communautaire sur les sexes spécifiques.

#### **IV. DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, mis en œuvre par le PNUD en collaboration avec le Gouvernement du Mali, vise à protéger les éléphants du Mali » affronte les problèmes suivants de la région de Gourma : le commerce illégal d'espèces sauvages, la gestion des ressources naturelles et les conflits entre les hommes et éléphants (HEC). Situé au centre du nord-est du Mali, le Gourma est l'une des quatre régions naturelles du pays les plus riches en biodiversité, abritant les éléphants du Gourma en voie de disparition. Représentant 12% de tous les éléphants d'Afrique de l'Ouest, ces animaux sont menacés par la forte augmentation du braconnage après 2012 ainsi que par d'autres facteurs anthropiques comme la consommation d'eau non durable, le surpâturage, la déforestation et l'interruption des routes migratoires. L'objectif du projet est de protéger les éléphants du Mali dans des sites clés et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales qui vivent le long de la route de migration afin de réduire les conflits entre les hommes et les éléphants. L'objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre de quatre composantes :

- **Composante 1** : Renforcement du cadre législatif et de la capacité nationale à lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages ;
- **Composante 2** : Protection des éléphants du Gourma contre le braconnage et la sécurisation des voies de migrations saisonnières et des habitats clés ;
- **Composante 3** : Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) dans l'habitat des éléphants du Gourma ;
- **Composante 4** : Gestion des connaissances, suivi et évaluation et intégration des questions de parité hommes – femmes.
- **Composante 5** : Gestion administrative et Financière du projet.

Ce projet fait partie de l'approche programmatique du FEM visant à prévenir l'extinction des espèces menacées connues et s'inscrit dans le cadre du Partenariat mondial du FEM portant sur la conservation de la faune sauvage et la prévention de la criminalité pour le développement durable. Dans le cadre de ce programme, la gestion coordonnée des connaissances et la collaboration des différents projets seront assurées grâce à la coordination du comité directeur du programme.

Le projet de « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants » est un projet national initié sous l'égide du PNUD et du FEM pour soutenir le gouvernement du Mali. Il a pour objectif de protéger les éléphants du Gourma

dans les sites clés et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales qui vivent le long de la voie de migration pour réduire les conflits entre les hommes et les éléphants. Pour une durée de 6 ans, le projet est mis en œuvre par la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF).

Pour une bonne exécution de ces différentes composantes du projet, une Unité de Gestion du Projet (UGP) sous la supervision du Directeur National des Eaux et Forêts est mise en place. L'unité est composée d'un Coordonnateur National, d'un Expert en Suivi-Evaluation, d'une Gestionnaire du projet à Bamako, d'un Assistant Administratif et Financier, d'un CTA et un expert en sauvegarde environnemental logé au niveau du bureau pays du PNUD de Bamako.

## **V. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Le plan de l'étude a été structuré comme suit :

- i) la réunion de cadrage,
- ii) la revue documentaire,
- iii) la collecte des données,
- iv) le traitement des données,
- v) la supervision du travail du consultant par l'expert en suivi-évaluation,
- vi) le dépôt du rapport provisoire,
- vii) l'atelier de validation,
- viii) la prise en compte des observations et amendements,
- ix) le dépôt du rapport final.

### **• Phase de cadrage de la mission**

Cette phase visait trois objectifs bien distincts mais complémentaires, à savoir une pleine immersion du consultant dans la vision du projet dans la perspective d'une meilleure coordination et appropriation des interventions du projet sur le terrain ; la constitution d'un fonds documentaire nécessaire et la constitution d'un kit d'outils pour la collecte des données. Elle consistait à préparer et à planifier l'ensemble des conditions et des modalités de réalisation de la mission. Le consultant a échangé avec l'équipe dirigeante du projet sur les objectifs recherchés, les orientations, la vision pour des éclaircissements au plan de l'approche méthodologie, des spécificités, la validation du kit pour la collecte des données, des acteurs, des autres intervenants, des fonds documentaires disponibles.

### **• Revue documentaire**

Les données et informations secondaires ont fait l'objet de recherche dans des documents et auprès de personnes ressources dans les autres structures (ministère et Direction nationale).

Les objectifs de la revue sont entre autres :

- Collecter et analyser la documentation de base disponible ;
- Disposer des informations utiles pour élaborer les outils d'investigation et outils et techniques de l'approche, d'analyse institutionnelle et organisationnelle des organisations en fonction de :

- Des objectifs spécifiques et les résultats attendus ;
- Des groupes cibles ;
- Rédiger les questionnaires sur les données complémentaires à rechercher.

A la suite de l'analyse des documents, le cadre méthodologique du dispositif d'étude est élaboré et validé avec le commanditaire.

- **La collecte des données**

Le consultant a visité le terrain pour valider certaines données notamment pour le géo-référencement, pour les différentes cartes et illustrations dans le rapport. La visite permettra de valider aussi des informations essentielles.

- **Le traitement des données**

Il s'agit là de l'analyse des données, de l'élaboration des différents résultats d'illustrations à travers les données existantes.

- **La rédaction du rapport provisoire**

La compilation des données conformément au plan du rapport sera effectuée par le consultant. Au cours de l'analyse des données et de la rédaction du rapport, un accent particulier sera mis sur les objectifs de la convention sur la biodiversité ainsi que la stratégie nationale définie en 2014.

- **La supervision de la mission par le chargé de suivi évaluation du projet**

Pour s'assurer du bon déroulement de la mission, le projet organise un suivi à travers le chargé de suivi-évaluation.

- **Le dépôt du rapport provisoire**

Le consultant déposera un rapport provisoire au niveau du projet pour recevoir les observations du projet.

- **L'atelier de validation**

Ensuite un atelier sera organisé avec les partenaires du projet pour recevoir les différentes observations.

- **La prise en compte des observations et amendements**

Le consultant corrigera le rapport en prenant en compte les observations des parties prenantes.

- **Le dépôt du rapport final**

Après les observations rassemblées à l'atelier et celles écrites envoyées aux parties prenantes sur le rapport provisoire, le rapport final sera rédigé en intégrant toutes les observations.

## VI. DESCRIPTION DE LA ZONE DU PROJET

Le Gourma est une région naturelle caractérisée par un climat aride à semi-aride. Il est limité au nord et à l'est par le fleuve Niger, à l'ouest par la falaise de Bandiagara et au sud par le Burkina Faso.

La zone du Gourma Mali, située sur la rive droite du fleuve Niger, englobe la grande partie du cercle de Gourma Rharouss (région de Tombouctou), ainsi que des parties des cercles de Gao, Bourem, Ansongo (région de Gao) et Douentza (région de Mopti). Il s'agit d'une entité géographique plurielle d'une grande complexité sociale, agro écologique et humaine. Le Gourma est ainsi une vaste zone essentiellement sylvopastorale comprenant trois entités complémentaires : i) le haut Gourma qui fait allusion au sud des cercles de Bourem, de Gao et d'Ansongo ; ii) le Gourma central centré sur les communes du cercle de Gourma Rharouss, principalement celle de Gossi qui est en continuum avec la zone transfrontalière du Liptako Gourma ; iii) le bas Gourma qui se termine dans la partie sud par les monts Hombori et la main de Fatma du cercle de Douentza. Seule la partie fluviale (le fleuve et sa vallée) possède des bourgoutières et des parcelles aménagées pour la riziculture, l'ensemble du Gourma de l'intérieur se composant de plaines et de pénéplaines, de dunes et d'espaces inter-dunaires, de forêts boisées et de brousses tigrées, de mares et de parcours de cures salées.

Malgré sa faible densité humaine, le Gourma est une zone de relative concentration traditionnelle d'hommes et d'animaux, alimentée par des flux à la fois historiques et saisonniers, concentration qui a engendré une forte synergie à travers des complémentarités fonctionnelles entre les différentes communautés. La richesse de ses ressources naturelles en fait, contrairement au Haoussa plus sec et moins hospitalier au nord du fleuve, une zone de convergence, d'accueil et de repli, qui peut selon les années constituer un véritable déversoir de cheptel de la sous-région et de « respiration » du bétail. Le Gourma malien se prolonge au Burkina Faso (province du Gourma) et est connecté au nord-ouest du Niger, formant la zone du Liptako Gourma dite des « Trois frontières ». Cette nature transfrontalière renforce la complexité de circulation et de peuplement de la zone, et sa sensibilité aux chocs naturels comme humains.

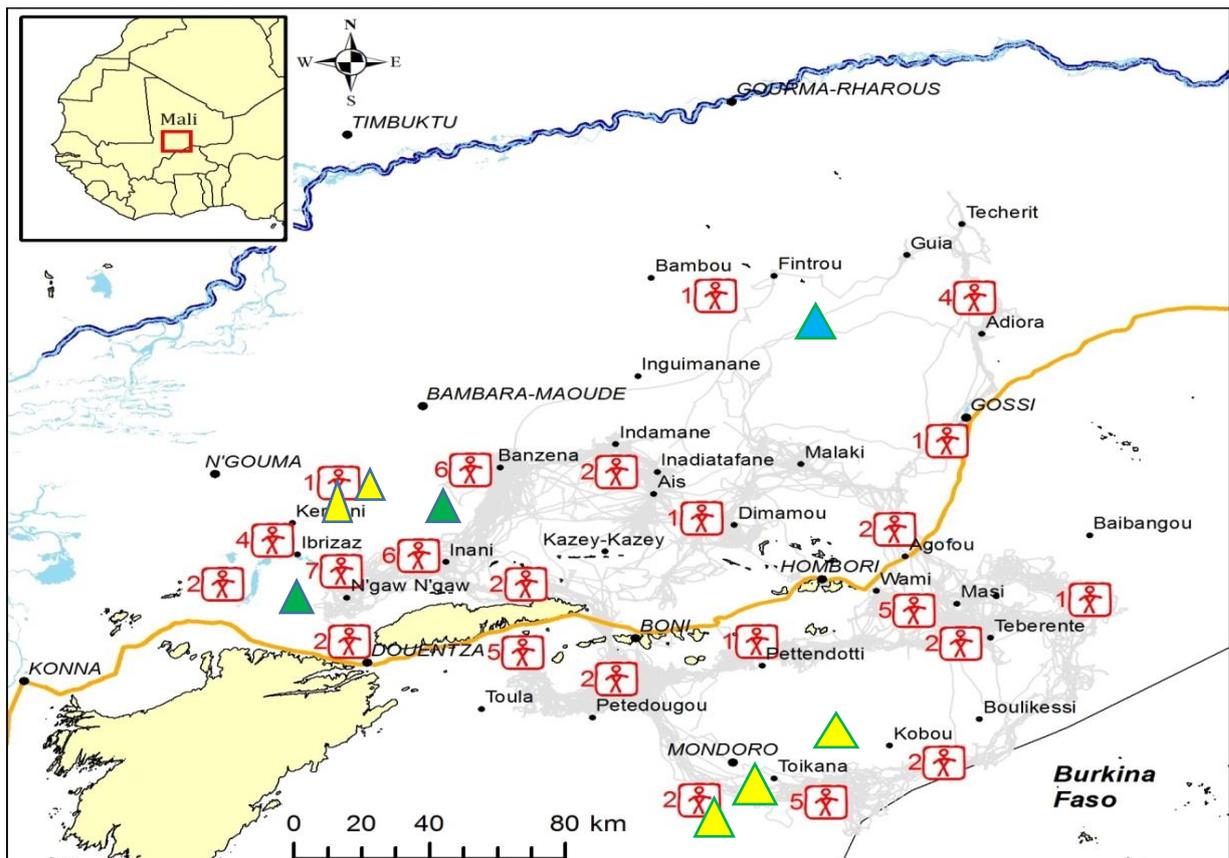
Le Gourma reste donc une grande zone de mouvance des populations autochtones et allochtones et du cheptel bovin, ovin, caprin, camelin et asin venant de toutes les parties. Cette mouvance spécifique au Gourma est liée : (i) à la disponibilité des ressources naturelles et pastorales (eaux, cures salées, végétation), (ii) à la cohésion, à l'entente et à la convivialité entre les divers gestionnaires et exploitants des parcours, (iii) à la présence depuis 2013 des groupes armés djihadistes et du banditisme résiduel.

Si, depuis 2015, la multiplication d'études, de conférences, et progressivement de projets, a remis le centre du pays au cœur des agendas, largement sous les angles « radicalisation » d'un côté (la renaissance de la Dina et l'épopée de l'Iman Amadou Kouffa) et conflits intercommunautaires de l'autre, avec les tensions complexes entre agriculteurs et éleveurs, le Gourma reste encore oublié. Pourtant, le Gourma est une zone tampon essentielle, intermédiaire entre le monde du désert et celui du Sahel. Les caravanes camelines et asines

de sel de Taoudenit (caravanes de l'Azalaï) arrivaient sur la berge gauche (droite, en fait, au sens orographique) du fleuve (Haoussa) tandis que ces caravanes remontaient du sud, chargées de céréales, et retrouvaient les zones d'échanges sur les berges du Gourma en face de Tombouctou, Bourem, Goundam, etc. Les produits traversaient dans les deux sens, donnant un sens économique fondamental à cette complémentarité entre les deux rives du Djoliba, du fleuve Niger

En dehors des éléphants dont les derniers troupeaux passent une partie de l'année dans la réserve, on compte plusieurs espèces de mammifères (gazelle dorcas, gazelle à front roux, oryctérope, cynocéphale, singe rouge, daman des rochers, hyène rayée, chacal commun, serval, genette, ratel, zorille et chat sauvage). On rencontre également une grande variété d'oiseaux (grande outarde, petite outarde, pintade commune, francolin, tourterelle, canard armé, grande aigrette, canard casqué, cormoran, héron cendré, dendrocygne veuf, grue couronnée, vautour, épervier, serpentaire, autour chanteur, milan noir) et de reptiles (crocodile, varan, vipère, couleuvre,...).

**Carte WF (croquis prenant en compte les AGR du PEM)**



-  Actions individuelles : femmes et hommes
-  Actions collectives : femmes uniquement

## VII. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE RÉFÉRENCE

### 7.1. Analyse genre

#### 7.1.1. Division du travail entre hommes et femmes et les modèles de prise de décision

Le processus de production de type domestique obéit à des règles du partage des terres, à la division des tâches et du temps de travail de chaque membre selon l'âge et le sexe. Sur le plan de la division sociale du travail, l'homme et la femme s'acquittent l'un et l'autre des travaux agricoles mais les tâches ménagères demeurent l'apanage des femmes.

La division sociale ou sexuelle du travail les oblige également à s'occuper des travaux ménagers, de l'éducation et de la santé des enfants, de la corvée quotidienne de ravitaillement en eau potable et en bois de chauffe, de la basse-cour, et du petit élevage, de la vente des produits alimentaires, etc.

L'ensemble de la force de travail et des ressources dont dispose la famille étendue, est mobilisé pour la culture du champ commun ou familial. Du point de vue de l'organisation du travail dans les régions de concernées, une grande partie de la semaine (en général cinq ou six jours, les chrétiens ne vont au champ les dimanches et les musulmans le vendredi) est réservée au travail sur le champ collectif. Le reste du temps est réservé au repos et au travail dans les champs individuels surtout pour les femmes sur les lopins de terres que les hommes chefs de famille les ont octroyés. Les produits des champs familiaux servent à nourrir la famille, à payer les frais de premier mariage de chaque homme, à acheter les équipements collectifs et résoudre les autres problèmes collectifs. Cette économie agricole peu mécanisée, nécessite de nombreux bras. Le travail des femmes et des enfants est donc très important.

Les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes sont propres à chaque culture et à chaque époque. Ils peuvent varier aussi d'une communauté à l'autre. Dans la zone d'enquête, les résultats montrent que les femmes comme les hommes, ainsi que les filles et les garçons, peuvent s'engager dans des activités liées à l'une ou l'autre catégorie (liés à la reproduction, et la communauté) ; mais la plupart du temps leurs responsabilités sont différentes.

L'enquête a révélé que dans les zones de l'étude la division sociale du travail fait une répartition arbitraire des activités agricoles entre les hommes et les femmes. Cette répartition est souvent basée sur les traditions et les coutumes.

⇒ **Terres** : Les femmes et les hommes, les jeunes filles et les jeunes garçons font les semis ; après la préparation des champs, les hommes et les jeunes hommes sont responsables du sarclage. A la récolte, tout le monde y participe mais à des niveaux différents. Les hommes et les jeunes hommes coupent le mil, le riz, le sorgho à l'aide des couteaux, les femmes et les jeunes filles, les jeunes hommes et jeunes garçons font le conditionnement et la mise en sac. Le transport à la maison à l'aide des charrettes est assuré par les femmes, les jeunes filles aidées parfois des hommes et des jeunes garçons. Ils le font pour les familles. La modernisation de l'agriculture (l'utilisation des multiculteurs, herbicides etc...) a réduit l'implication des femmes dans les

champs communs. A l'analyse de la production agricole à Mopti, les femmes sont beaucoup plus présentes dans la production de l'arachide, du niébé, du mil, du riz tandis que chez les hommes il s'agit du riz (surtout dans la zone inondée), du mil, sorgho.

- ⇒ **Pâturages / élevage** : Dans le milieu traditionnel de toute la zone d'analyse, l'élevage est surtout extensif. Les hommes élèvent les bovins pour les besoins des familles. Ils pratiquent aussi l'embouche pour les fêtes de ramadan individuellement, ou en coopérative en famille en stabulation ou aux pâturages. Les hommes s'occupent de la commercialisation des animaux sur pieds au niveau local, à des particuliers et à des grossistes parfois venus de l'extérieur. Quant aux femmes, elles élèvent les petits ruminants (élevage artisanale, classique) mais de plus en plus améliorée en familles ou en brousse (embouche), la volaille pour elles – mêmes. Elles sont aussi beaucoup plus dans la cueillette à ce niveau. Traditionnellement, les parcs de bétail sont la propriété de toute la famille ; les rôles sont partagés entre les hommes et les femmes. Généralement, l'homme est responsable du pâturage, de la transhumance. La femme est responsable de tout le processus relatif au trait du lait et de sa gestion. Les jeunes garçons élèvent les pigeons pour eux-mêmes. Les jeunes garçons font les bergers pour leurs familles ou pour d'autres famille moyennant des salaires en natures ou en espèce. Le suivi vétérinaire revient aux hommes.
- ⇒ **Points / retenues d'eau / Pêche**: Les femmes utilisent les points et retenues pour la lessive, les hommes et les femmes surtout les jeunes filles pratiquent la pêche. Les hommes font la pisciculture dans les zones aménagées. Quelques femmes font aussi la pisciculture dans les familles et souvent avec l'appui des projets. Les femmes et jeunes filles s'occupent de la transformation et de la commercialisation du poisson.
- ⇒ **Maraîchage** : Chacun, chacune (les femmes et les jeunes filles, hommes et jeunes hommes) dispose d'une parcelle. Ils/elles participent à toutes les étapes, depuis la préparation des parcelles, jusqu'à la récolte en passant par les semis et l'entretien des planches. Il est bon de noter que les femmes sont plus nombreuses que les hommes, et que les jeunes filles surtout et les jeunes garçons aident leurs mamans au niveau des sites maraîchers. La commercialisation est assurée par les femmes aidées de leurs filles. Compte tenu du niveau d'analphabétisme des femmes, les hommes présents jouent souvent le rôle de secrétaires administratifs (tenue des documents administratifs). Généralement, les femmes sont appuyées par certains partenaires au développement comme le PAM, la FAO, ONU Femmes en appuis divers comme l'aménagement des sites, l'installation des systèmes d'exhaure et solaires, les petits matériels et équipements aratoires comme les brouettes, les pioches, les arrosoirs, les pelles, les intrants (semences améliorées) et le renforcement des capacités /formations sur les techniques culturales.
- ⇒ **Forêts** : La recherche de bois de chauffe est assurée par les femmes pour la consommation familiale toute l'année à la veille de l'hivernage, à travers la recherche et le stockage du bois pour toute la saison des pluies. Le surplus de bois peut être vendu à des particuliers pour la satisfaction de leurs besoins propres et ceux de leurs familles Ce bois est vendu soit au niveau des familles et ou aux marchés de bois. Les femmes cherchent aussi les produits des cueillettes (gomme, néré, etc.) pour la vente sous forme brute ou transformée. Les hommes et les jeunes garçons cherchent

aussi le bois mais pour la vente en gros, le transport est assuré en tricycle ou en charrettes. Les chasseurs font la chasse pour eux – mêmes et parfois pour la vente en saison sèche.

Par rapport aux thématiques de l'étude (GRN, de prévention /gestion des conflits, consolidation de la paix), les rôles et responsabilités des acteurs (hommes, femmes, filles et garçons), sont relativement précises (cf. tableau N°1).

**Tableau N° 1. Division sociale du travail en lien avec les thématiques traitées**

Domaines	Hommes	Femmes	Filles	Garçons
<b>Gestion des Ressources Naturelles</b>	Surveillance des terroirs et protection à travers les comités de veille. Diffusion des informations et sensibilisation Sanction coutumière par les chefs coutumiers Contrôle des ressources naturelles par les chefs coutumiers	Surveillance et exploitation dans les comités de gestion des points d'eau Reboisement Utilisation et vulgarisation des foyers améliorés Utilisation du gaz	Écoute, Apprentissage auprès des parents. Sensibilisation	Écoute, apprentissage auprès des parents, dissémination de l'information
<b>Conflits et consolidation de la paix</b>	Diffusion de l'information. Analyse des litiges et négociations/médiation. Sanction coutumière. Sensibilisation	Ambassadrices de la Paix Conseils aux hommes, aux fils et aux frères. Participation aux prises de décisions et à leur application. Sensibilisation	Dissémination de l'information. Sensibilisation. Conseils Sensibilisation des frères à travers les théâtres	Dissémination de l'information. Sensibilisation. Conseils Protection et défense de la population Sensibilisation des frères à travers les théâtres

### 7.1.2. Accès et contrôle des ressources

Les hommes et les femmes, les jeunes filles et les jeunes accèdent et utilisent toutes les ressources mais avec l'accord et ou la permission des chefs de famille.

**Le contrôle de la terre** est souvent confronté à certaines contraintes sociales. Il revient aux chefs de familles, aux chefs ou propriétaires terriens ou familles détentrices. Les femmes n'ont qu'un accès indirect à la terre. Elles bénéficient en général de lopins de terre acquis par l'intermédiaire d'un tiers (en général un homme : mari, chef de lignage, autre parent avec l'accord du conjoint...) pour leur production, mais n'ont aucun contrôle sur la ressource. La discrimination à l'endroit des femmes en matière de gestion foncière est liée plus à des pesanteurs socioculturelles qui font que dans la plupart des communautés, la femme ne peut hériter de la terre. Elle n'a généralement qu'un accès précaire à des terres le plus souvent marginales. Ceci est confirmé par l'enquête ménage qui démontre que 1,5 % des femmes ont accès aux superficies exploitables.

**Le contrôle des pâturages** : Les trois types de pâturages rencontrés dans la zone sont complémentaires en fonction des saisons. Dans la zone inondée, la gestion des bourgoutières

revient aux dioros qui décident/ déterminent l'ordre de passage des animaux pour le pâturage. Notons que leurs animaux sont les premiers à passer pour paître. La vente des animaux du ménage incombe généralement aux hommes. Pour ce qui est de la vente de leur propre bétail, les femmes consultent leur mari d'abord.

**Pour les forêts** : le contrôle revient aux comités de gestion, aux chefs de villages / conseillers et les propriétaires terriens dans la zone inondée. Dans la zone exondée c'est les chefs dogons appelés "barahogo" qui les contrôlent. Quant aux femmes, dans les deux (2) elles contrôlent les produits de cueillette tels que la gomme arabique, le néré, les gousses d'acacia dont la vente est très rentable et leurs revenus, avec l'avis des hommes ou après les avoir consultés. Pour les cercles de l'étude à vocation agropastorale, l'exploitation des ressources naturelles est jugée généralement abusive par les uns et même anarchique par d'autres. Ces ressources sont exploitées en partie par la communauté (comités de gestion et les chefs des familles) pour des fins de production en agriculture, élevage, artisanat, médecine traditionnelle et jouent un rôle particulièrement important dans la satisfaction de leurs besoins alimentaires, énergétiques et médicaux quotidiens, et plus spécifiquement par les femmes et les jeunes qui ravitaillent les familles en bois de chauffe et autres produits forestiers. Grâce aux sous-produits de la forêt, fondés sur les herbes et les feuilles, les femmes réalisent également des activités génératrices de revenus (AGR).

**Les retenues d'eau / l'eau** sont gérées par les maîtres d'eau qui sont les bozos et les mares par les villageois.

**Équipements** : Comme le montre les résultats de l'enquête ménage conduit par la direction du plan de Mopti, les femmes sont sous équipées, seules 0,8 a accès aux équipements.

### **7.1.3. Accès et contrôle des bénéfices**

Pour l'accès et le contrôle des bénéfices, l'analyse révèle que seuls les hommes accèdent aux bénéfices et revenus et décident de qui peut y avoir accès. En ce qui concerne les revenus propres des femmes (maraîchage, embouche, transformation des produits de cueillette), elles les contrôlent, mais il leur faut au préalable en informer les maris.

L'utilisation des ressources quant à elle est décidée par les chefs de famille selon les résultats de l'analyse.

### **7.1.4. Accès aux informations, aux services et aux technologies liées à la gestion des ressources naturelles**

Dans les villages généralement, c'est le chef de village qui est le premier informé, ensuite il informe les chefs des familles qui à leur tour informent les membres de leurs familles dont les femmes. L'information est partagée aussi à travers les crieurs publics, les chefs de famille et les dioros. Les hommes sont aussi informés à travers les réunions villageoises, à travers la radio nationale ou les radios locales, au cours des missions de sensibilisation, à travers les coopératives. Les missions des services techniques (eaux et forêts, élevage), les causeries dans les grins, "les bouches à oreilles" sont aussi source d'informations pour les hommes. Il est à signaler que certaines femmes s'informent à travers les radios et les réunions. Dans les chefs

- lieux de commune, les hommes, les femmes, les jeunes filles et les jeunes garçons ont accès aux informations via les réunions, les radios, la télé et parfois les formations. Dans le domaine de l'élevage, le chef de famille est informé par le berger en cas de maladie et par le service vétérinaire pour la vaccination.

En ce qui concerne **l'accès aux technologies et aux services**, les bénéficiaires identifiés sont d'abord les populations rurales concernées (hommes, femmes, jeunes filles et jeunes garçons) par les différents types d'intervention, en l'occurrence les villageois, les femmes, les jeunes, les chefs d'exploitation, transporteurs de bois et de charbon, les artisans et les forgerons ainsi que tous les producteurs et productrices d'une manière générale. Cet accès aide les hommes et les femmes à améliorer les méthodes et les techniques agricoles, à accroître la productivité et les revenus, à améliorer le niveau de vie et à élever les normes sociales et éducatives de la vie rurale. Malgré les efforts d'équité des partenaires d'appuis (ONG nations et internationales), les femmes ont faiblement accès aux technologies et services, les contraintes liées à cet accès sont : (i) la problématique foncière ; (ii) les modes d'accès à la terre qui n'encouragent pas les agricultrices à s'investir ;(iii) l'analphabétisme des femmes qui limitent leur possibilité d'accès aux technologies et services ; (iv) les us et coutumes qui les rendent indépendantes des hommes des familles.

Concernant la disponibilité du temps (journalier, mensuel, annuel), l'analyse montre que les femmes investissent plus de temps que les hommes et ce quel que soit la saison. Ainsi donc, les hommes sont plus disponibles que les femmes. Des actions en faveur des femmes, doivent tenir compte de cet aspect et prévoir des actions d'allègement des tâches des femmes et de sensibilisation des hommes pour la prise en charge de certaines activités des femmes.

#### **7.1.5. Types d'interventions proposées pour un meilleur accès /contrôle des ressources, bénéfiques et informations**

Même si l'accès et le contrôle des ressources, des bénéfiques et des informations sont déterminés par les us, coutumes et traditions, les actions ci – après ont été proposées pour un meilleur accès /contrôle des ressources, bénéfiques et informations. Il s'agit de :

-  Vulgariser les textes et conventions relatifs aux droits des femmes et des filles ;
-  Former, sensibiliser des leaders religieux et coutumiers sur les droits des femmes et des filles ;
-  Conscientiser des uns et des autres sur les droits des femmes et des filles ;
-  Scolariser les filles ;
-  Aménager des sites maraîchers avec octroi des terres pour 15 % minimum aux femmes ;
-  Octroyer des terres sécurisées aux femmes, jeunes filles, jeunes garçons et groupes vulnérables, et les impliquer dans la gestion des terres ;
-  Rappeler les autorités à une meilleure application de la Politique Nationale Genre et les textes ;
-  Sensibiliser de la communauté à abandonner la discrimination à l'égard des femmes.

### **7.1.6. Pouvoir la prise de décision.**

#### **7.1.6.1. Rappel des politiques nationales, régionales et internationales en matière d'égalité des sexes et d'environnement, en particulier dans les domaines liés aux droits des femmes, aux droits fonciers, au changement climatique, aux ressources forestières et à l'agriculture.**

La Constitution malienne énonce clairement le principe d'égalité et de non-discrimination. En son article 2, elle stipule que « Tous les Maliens naissent et restent libres et égaux en droits et en devoirs. La discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et les opinions politiques est interdite ». En outre, le Mali a ratifié, souvent sans réserve, plusieurs conventions et traités régionaux et internationaux relatifs à la protection et la promotion des droits des femmes, tels que la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes et son protocole additionnel, ainsi que le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique "Protocole de Maputo". En 2010, avec l'appui du Système des Nations Unies, le Mali a également adopté la politique nationale en matière d'égalité genre. Au niveau sectoriel, une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) a été élaborée en 2018. En outre, la loi N°2015-052 a été adoptée en 2015 pour promouvoir l'égalité genre au niveau des postes publics électifs et nominatifs. Cette loi a permis de faire passer le pourcentage de femmes aux postes nominatifs de 10,4% en 2014 à 15,73% en 2017<sup>1</sup>. Toutefois, le minimum de représentation de 30% prévu par cette loi n'est pas encore atteint. Le Mali s'est doté aussi d'un nouveau cadre de référence pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des différents programmes, politiques et stratégies que le pays a eu à développer durant ces derniers temps aussi bien au niveau national que sectoriel. Le Cadre pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) dont la première génération a couvert la période 2016-2018 et s'est appuyée sur les priorités déjà identifiées dans les différentes stratégies précédemment formulées telles que le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017), le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2013-2018), le Plan pour la Relance Durable du Mali (2013-2014), le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN) et la Stratégie spécifique de Développement des Régions du Nord. La 2<sup>ème</sup> génération couvre la période 2019 – 2023. Il se donne comme objectif de rendre possible la perspective de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience pour promouvoir un développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé et uni. L'ensemble des politiques publiques devra intégrer le genre, l'emploi et le Changement climatique dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques. L'axe 1 du CREDD en lien avec les ODD 16, 17 vise la Gouvernance démocratique, mais comment y parvenir si : (i) les femmes sont absentes des processus et mécanismes de prise de décisions et des structures qui octroient les ressources économiques pour le développement à tous les niveaux ; (ii) la planification et la budgétisation du développement sont inadéquates pour les besoins, les capacités et aspirations des différentes couches de la population ; (iii) Il y a une perception sociale négative à l'encontre

---

<sup>1</sup> Source : Note Stratégique ONU Femmes 2020 – 2024

des femmes politiques ou celles qui veulent entreprendre. L'axe 2 en lien avec les ODD 11, 16 vise la restauration de la paix qui semble compromise car la frange importante de la population malienne notamment les femmes et les jeunes filles ne sont pas impliquées dans la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la gestion des catastrophes ; sont sous – représentées dans les mécanismes et structures de prise des décisions pour la paix et sécurité ; sont harcelées et victimes de VBG et possèdent des faibles capacités de résilience. L'axe 3 du CREDD en lien avec les ODD 7,8,9,10,11 vise la croissance économique inclusive, mais comment parvenir à cette croissance économique si : (i) il y a un faible accès des femmes à l'information, aux services financiers, aux ressources productives ou facteurs de production ; (ii) les femmes n'ont pas accès aux services bancaires ; (iii) les femmes sont confinées dans les secteurs informels et précaires avec des conditions de travail et poids du travail domestique non rémunérés. L'axe 4 du CREDD en lien avec les ODD 12,13,14 vise la protection de l'environnement, pour y parvenir il faut remédier aux : (i) Faible accès des femmes, aux ressources productives ou facteurs de production et le changement climatique, aux sources d'information sur le changement climatique ; connaissances limitées dans la gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles. L'axe 5 du CREDD en lien avec les ODD 1,2,3,4,5,6 vise le développement du capital. Les défis notés à ce niveau sont : (i) Les femmes sont victimes de violences basées sur le genre et pratiques néfastes (Mariage des enfants, Violence Basées sur le Genre, MGF, Lévirat, Sororat) ; (ii) L'existence des pesanteurs socio culturelles vis-à-vis des droits des femmes ; (iii) Le processus de socialisation qui relègue les femmes aux tâches domestiques et l'économie du ménage ; (iv) Le cadre législatif et politique sont inadéquats pour la protection des droits des femmes et des filles.

Au point de vue de la participation aux Traités, Protocoles et autres Conventions internationales dans le domaine de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, le Mali est partie prenante de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) depuis septembre 1985 et a ratifié le protocole additionnel à ladite convention en septembre 2000. L'État malien a également entamé des actions en faveur des femmes, notamment des mesures législatives, règlementaires et administratives, parmi lesquelles on peut citer : (i) l'article 2 de la Constitution malienne qui repose sur le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, (ii) la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1985 ; (iii) la Loi n° 94-009 du 22 mars 1994 portant création de la Direction Nationale de la promotion de la Femme ; (iv) le décret n° 97-282/PRM du 16 septembre 1997 portant création du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la famille ; (v) la Convention sur le consentement au mariage ; (vi) le Protocole de Maputo, (vii) le code de commerce ; (viii) le nouveau code pénal ; (ix) la Politique Nationale Genre avec ses six (6) Orientations Stratégiques et dix-neuf (19) Axes stratégiques, la Loi d'Orientation agricole en Septembre 2006. Ces Lois et conventions gouvernementales ont eu évidemment des impacts positifs sur le statut de la femme malienne.

D'autres réformes mais non moins importantes sont à noter. Il s'agit notamment :

► **La PNCC à travers ses trois objectifs:**

- ◆ Promotion des actions d'adaptation aux impacts du changement climatique (OPN2).
- ◆ Promotion, vulgarisation et transfert de technologies appropriées telles qu'elles sont développées par la recherche (OPN5).
- ◆ Renforcement des capacités en matière de changement climatique (OPN6).

► **La Politique Nationale de la Protection de l'Environnement PNPE** adoptée en 1998 et révisée en 2018.

► **Sur le Plan foncier**, le Gouvernement du Mali a poursuivi son processus politique de mise en œuvre de la Loi d'orientation agricole (LOA) et de son volet foncier. Celui-ci vient compléter les dispositions du Code domanial et foncier de 2000 (modifié en 2002), notamment par la reconnaissance de l'exploitation agricole familiale et de l'entreprise agricole, ainsi que par la mise en œuvre d'une politique foncière spécifique.

► La nouvelle Politique foncière agricole (PFA) du Mali adoptée le 31 décembre 2014.

► D'une manière générale, il existe deux modes d'accès à la terre : **(i) l'accès à travers les modes mis en place par le Code Domanial Foncier ; (ii) l'accès à travers les dispositifs coutumiers** (accès intra lignager, prêt, don, etc.). Ces deux sources juridiques se côtoient et ne sont pas pleinement reconnues au Mali.

► **Le Code domanial et foncier** est actuellement la référence juridique sur la gestion de l'ensemble des questions foncières au Mali.

► **La Loi environnementale du Mali** reconnaît la diversité des zones agroécologiques du Mali et la nécessité d'avoir des approches différenciées mais cohérentes pour un développement durable du pays.

► **La Charte pastorale** constitue un autre instrument juridique important qui régle la question pastorale de façon générale et la question de la transhumance de façon spécifique. Plusieurs références sont faites à la gestion des ressources naturelles et particulièrement à celle des espaces pastoraux avec en toile de fond la gestion de la cohabitation des différents groupes socio-professionnels, notamment les agriculteurs et les enleveurs de différents modes de production.

► **La Politique nationale de la pêche** (aquaculture) qui détermine les modes de gestion de la pêche dans le pays.

► **Le Code forestier**, instrument juridique très important de la gestion du foncier agricole, définit les modes de gestion et de régulation des ressources forestières du Mali avec un accent particulier sur la protection des forêts et l'utilisation rationnelle des ressources.

► **Le Code de l'eau** est un autre instrument juridique qui régle la gestion et l'utilisation des eaux souterraines et de surface. Il constitue un autre fondement essentiel de la gestion du patrimoine foncier national à usage agro-sylvo-pastoral et forestier.

► Dans la plupart des politiques élaborées au cours des dix dernières années, **les principes de l'équité et/ou de l'Égalité** y sont annoncés. Dans **les stratégies et ou/programmes**, le **genre est intégré de façon spécifique ou indirecte à travers le ciblage des femmes, des jeunes ou des groupes mixtes, marginalisés et vulnérables.**

- Les réformes des finances publiques, notamment la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats.
- Le Projet de Développement Économique et Social (PDES), qui constituait la base de l'action gouvernementale.
- Les stratégies et politiques pour la prise en compte du genre dans certains domaines sectoriels, notamment la Loi d'orientation sociale, le code du travail, les mesures prises pour la césarienne et le Sida, le programme vigoureux d'alphabétisation des femmes, la politique de scolarisation des filles, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.
- La Stratégie Nationale sur les VBG
- Le Plan Décennal pour l'Autonomisation de la Femme de l'Enfant et de la Famille avec son Programme quinquennal (PRODAFE 1)

Ces politiques et réformes de développement sont caractérisées par une faible intégration du genre dans les processus de planification, budgétisation, suivi et évaluation liée en grande partie à l'insuffisante capacité des acteurs à prendre en compte le genre, à l'insuffisance des données sexospécifiques et désagrégées et à la faiblesse des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation. Tous ces déficits influent sur le niveau de financement des besoins en faveur de l'équité et de l'égalité de genre et sur l'impact des interventions de développement sur les groupes cibles que sont les femmes et les hommes.

Le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant (FAFE) est un fonds initié par ONU Femmes dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG en appui au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. Il cible le financement des actions de développement de l'Entrepreneuriat Féminin au Mali. Ce programme vise à améliorer la rentabilité des activités économiques des femmes à travers le renforcement des capacités, la mise en place d'unités de transformation et la facilitation de l'accès au crédit et au financement. Les principales cibles sont les femmes rurales et les femmes engagées dans le commerce informel transfrontalier. Notons que le FAFE est assorti d'une stratégie et d'un plan d'action.

La PBSG est désormais intégrée au système de planification budgétaire du Mali, ceci permet de prendre en compte au niveau de différents secteurs de développement, les préoccupations différenciées par sexe en vue de créer des opportunités, dans la lutte contre la pauvreté des femmes. En 2011, le Mali a adopté sa Stratégie Nationale de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) qui s'inscrit dans la mise en œuvre de l'orientation stratégique N°6 de la Politique Nationale Genre relative à la bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques dans le contexte de la décentralisation et de la déconcentration. Cette stratégie se concentre sur trois axes d'intervention : (i) la prise en compte de l'approche PBSG dans les processus budgétaires au niveau national (ii) la prise en compte des priorités des femmes dans les allocations budgétaires au niveau sectoriel et local (iii) la mise en place d'un mécanisme de suivi régulier de la mise en œuvre de la PBSG. Le financement du processus de la PBSG est assuré par ONU Femmes et le Ministère de l'Économie et des Finances. La contribution d'ONU Femme est de 500. 000 US\$ par an, par contre celle du Ministère n'est

pas connue. Il est bon aussi de souligner à ce niveau la production du rapport genre chaque année par le Ministère de l'Économie et des Finances avec l'appui d'ONU Femmes, ce rapport est l'annexe P de la Loi des finances. Sans pour autant préciser le montant alloué à la promotion de l'égalité du genre, ce rapport donne quand même un aperçu de la totalité des activités menées par les Ministères engagés dans la PNG – Mali en matière de genre. Enfin, signalons que la stratégie PBSG et les outils y afférant sont en cours de révision et ce pour booster la PBSG Mali. Les ministères parties prenantes (Agriculture, Élevage, Environnement) du projet font partie du processus PBSG disposent des points focaux genre, en charge des questions genre et qui font de ces Ministères, des Ministères genre sensibles.

Le 25 septembre 2015, les États ont adopté un nouvel agenda de développement international, comportant un ensemble d'Objectifs pour le développement durable (ODD) dans le but d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici l'horizon 2030. Cet agenda a comme Objectif 5 de parvenir à l'Égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles et comme Objectif 2 d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Des actions concrètes ont été identifiées comme conditions critiques pour réaliser l'ODD, entre autres: (i) entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles dans le respect du droit interne; (ii) renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes; (iii) adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'Égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et les renforcer.

#### **7.1.6.2. Prise des décisions**

Au Mali, les normes sociales et la division sexuée du travail excluent très largement les femmes des espaces de prise de décision publique ou de résolution des conflits. Même si les femmes d'un certain âge bénéficient d'une grande considération, leur rôle reste en général limité à la médiation des différends familiaux, à la transmission des valeurs sociales et à l'éducation des enfants. Avec l'accord des hommes, les femmes peuvent temporairement exploiter des parcelles réduites de terres. Chez les éleveurs, les femmes ont le droit d'utiliser les revenus issus de la vente du lait. Dans les deux cas, elles ont peu de voix dans la gestion des affaires publiques et des conflits.

Dans les trois de régions, même quand les femmes exploitent et mettent en valeur des espaces, elles ne peuvent en être propriétaires alors qu'elles ont un savoir important sur les ressources naturelles, sur les impacts des changements socio-climatiques et des idées à faire valoir pour une meilleure gestion.

Le taux de représentativité de 2,36 %<sup>2</sup> des femmes dans les organes de gestion de conflits (CSA, CVJR, DDR, MOC, CRSS, conseillers spéciaux auprès des Gouverneurs, autorités intérimaires) l'atteste.

La représentativité<sup>3</sup> des femmes dans l'ensemble des Institutions a connu une timide hausse de 0,6 point entre 2014 et 2015. Cette amélioration dépend des institutions comme : la Primature (13,3 % contre 14%), l'Assemblée Nationale<sup>4</sup> (13,5% contre 13,9%), celle dissoute par le Président au moment de sa démission, comptait 41 femmes sur un total 147 députés, soit 27,89% ; Cour suprême (29,1% contre 30,2%), Haut Conseil des Collectivités Territoriales (7,3% contre 9,1%), Conseil Économique, Social et Culturel (15,3% contre 18,2%). Le Conseil National de la Transition compte 28% de femmes. Le dernier gouvernement IBK (23,68%). Le premier gouvernement de la transition ne comptait que 4 femmes sur les 25 membres soit 16%. L'actuel gouvernement compte 6 femmes sur 28 soit un pourcentage de 21,42%. Les causes de cette faible représentativité des femmes dans les instances décisionnelles sont : (i) La volonté politique, (ii) La perception sociale négative pour les femmes politiques, (iii) La faible maturité politique des femmes, leur faible niveau d'instruction et d'alphabétisation, (iv) L'exclusion des femmes dans les instances de prise de décision et des structures qui octroient les ressources économiques ou pour le développement à tous les niveaux.

Au niveau communautaire, au Mali par exemple, il existe de nombreux groupements villageois (appelés yam moondou ou waldé raibai), souvent composés de femmes mariées et âgées. Cependant, elles n'ont pas d'accès direct aux chefs coutumiers dans les institutions traditionnelles (appelées Togouna dans les villages dogons) où se prennent les décisions. Jusqu'à l'apparition des violences communautaires, ces groupements étaient mixtes, constitués de femmes dogons et peulhs principalement.

Malgré l'élection de nombreuses femmes dans les conseils communaux, la relation de pouvoir n'a pas globalement changé et les priorités des femmes liées à la gestion des ressources naturelles ou des conflits sont encore peu prises en compte dans les décisions publiques et dans les plans de développement locaux. **Ces priorités sont notamment relatives à l'amélioration de la condition de la femme en termes d'accès à la gestion et propriété foncière qui demeure un domaine fortement discriminatoire pour les femmes.** Avec l'insécurité, les relations de genre ont commencé à changer dans le Nord et le centre du Mali, **en accentuant le rapport de dépendance des femmes à l'égard des hommes de leurs familles pour les protéger contre les violences.** Cette situation peut conduire certaines femmes à encourager les jeunes hommes à rejoindre les groupes armés, pour une protection contre d'autres groupes armés ou les FDS en qui, elles n'auraient pas confiance. Là où les membres masculins de la famille sont absents à cause des conflits ou de migration, les femmes doivent assurer la subsistance de leurs familles. Plusieurs sont devenues des cheffes de ménage et des pourvoyeuses de revenus notamment en développant des activités économiques. Elles ont démontré des capacités de résilience en trouvant des solutions endogènes pour subvenir aux besoins. Par ailleurs, ce réel rôle reproductif et la contribution des femmes à la production

---

<sup>2</sup> Source : Données, Bulletin Statistique, La Femme et l'Enfant en chiffres au Mali, CNDIFE, 2018, actualisées

<sup>3</sup> Source : Rapport sur la représentativité des femmes aux postes de responsabilité dans l'Administration publique\_2015

<sup>4</sup> Ancienne législature

économique et la gestion des familles restent méconnus et sous-estimés par la communauté, ce qui accentue sa marginalisation et son exclusion de la prévention et de la gestion des conflits. En plus de ses capacités de résilience pour subvenir aux besoins des familles, une vaste partie de leurs occupations relève des tâches domestiques telles que les soins aux membres du foyer et qui du reste ne sont souvent pas quantifiées dans les diverses contributions des femmes aux activités économiques dans diverses Régions.<sup>5</sup>

### 7.1.6.3. La disponibilité et l'utilisation des indicateurs du genre

Dans le cadre de l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche, environnement), la PNG-Mali prévoit des indicateurs genre dans son plan d'action, à savoir:

- Pourcentage de femmes ayant accédé aux terres aménagées ;
- Pourcentage de femmes et de jeunes ayant bénéficié du financement du Fonds national d'appui à l'agriculture;
- Pourcentage de femmes ayant appliqué les techniques modernes de production, de transformation et de conservation durable des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche;
- Pourcentage des femmes formées et encadrées aux techniques de production et de régénération durable des plants;
- Taux de productivité des femmes ayant bénéficié des intrants dans les zones à haut risque de catastrophes naturelles;
- Taux d'accès des femmes aux ressources financières et facteurs de production.

Ces indicateurs consignés dans la PNG-Mali doivent servir de référence aux différents intervenants, particulièrement le département en charge de l'agriculture. Malheureusement, dans les différents rapports les données ne sont pas suffisamment désagrégées. Les acteurs ne se sont pas suffisamment appropriés ce plan d'action national en vue de prendre en compte ces indicateurs comme le souligne le rapport d'évaluation du plan d'action 2011-2013 de la PNG -Mali.



---

<sup>5</sup> Projet : « Femmes et gestion des conflits liés aux ressources naturelles - Approche basée sur l'implication des femmes et la résilience aux effets des changements climatiques pour la réduction des conflits communautaires et transfrontaliers liés aux ressources naturelles », PNUD - Mali, 2019

## 7.2. Droits et statut juridiques.

### 7.2.1. Comment les femmes et les hommes sont traités les codes juridiques coutumiers et formels, ainsi que par les systèmes judiciaires

Les échanges en groupe et avec les informateurs clés notent que les femmes et sont traités différemment considérés et les hommes sont traités par les codes juridiques coutumiers et formels, ainsi que par les systèmes judiciaires. Le détail de cette différence se trouve dans le tableau N°2.

Tableau N°2. Comment les femmes et les hommes sont traités les codes juridiques coutumiers et formels, ainsi que par les systèmes judiciaires.

Question	Réponses	
Comment les femmes et les hommes sont considérés et traités par :	Codes Juridiques formels	⇒ Il y a une différence entre l'homme et la femme sur le code juridique : ⇒ Selon le code de mariage l'homme est le chef de famille. ⇒ C'est l'homme qui fait le choix de lieu de résidence. ⇒ L'enfant prend le nom de famille de son père.
	Juridiques Coutumiers	Dans le cadre juridique et coutumière la femme n'a pas droit à la terre au même titre que l'homme. Même si la Loi d'orientation prévoit 15% des terres aménagées aux femmes Il y a une différence d'accès à l'emploi, dû au faible de niveau d'instruction de la femme.
	Religieux	La religion traite différemment l'homme et la femme.
	Coutumière L'héritage	La femme elle-même constitue un héritage.
	L'héritage Religieux	La femme bénéficie le tiers de l'héritage.
	Juridiques formels	L'homme ne bénéficie pas de l'avantage du décès de sa femme fonctionnaire (capital décès et pension).
	L'emploi	Il y a une différence d'accès à l'emploi, dû au faible de niveau d'instruction de la femme.

Du tableau #3, il ressort que devant les codes juridiques formels les hommes et les femmes sont traités de la même manière, pas de distinction, contrairement aux codes coutumiers qui traitent différemment les hommes et les femmes. Quant à la l'expiation des torts et la représentation légale, c'est les dispositions légales qui prévalent, aucune distinction n'est faite entre les hommes et les femmes. Même si souvent on peut constater des discriminations faites aux femmes, par exemple si une femme demande le divorce, si le juge ou le magistrat est un homme, il a tendance à incriminer la femme sans chercher à comprendre les raisons qui ont poussé la femme à demander le divorce<sup>6</sup>. A ce niveau, il est bon aussi de noter que les codes juridiques formels sont à cheval avec les codes religieux, ce qui fait que quand l'intéressée est par exemple une musulmane, c'est la loi islamique qui prévaut.

<sup>6</sup> Source : cadre du Ministère de la justice

### 7.2.2. L'évaluation des documents délivrés par l'État, tels que les cartes d'identité, l'inscription sur les listes électorales et les titres de propriété

- ⇒ **Cartes d'identité** : conformément aux textes en vigueur, les conditions d'obtention des cartes d'identités sont identiques pour les hommes et les femmes. Mais la réalité est tout autre pour les femmes. En milieu rural, dans la plupart des cas les extraits d'actes de naissances devant servir à l'établissement des pièces d'identité sont détenus pas les hommes, pour les avoir c'est "la croix et la manière" pour les femmes. Les hommes assimilent les besoins des femmes à obtenir une carte à une fuite ou départ des femmes des foyers conjugaux. Dans certains cas, les femmes ne disposent pas aussi des ressources nécessaires pour avoir les pièces identités, souvent c'est les démarches d'obtention des cartes qu'elles ne connaissent pas.
- ⇒ **Inscription sur les cartes électorales** : les difficultés que les femmes rencontrent pour s'inscrire sur les listes électorales ont pour raisons : l'analphabétismes des femmes, les pesanteurs socio – culturelles, le refus des maris, etc...
- ⇒ **Titres de propriété** : en milieu rural, les femmes ont difficilement accès aux titres de propriétés. Les raisons principales sont le manque de moyens financiers et la gestion coutumière des biens immobiliers. A titre d'exemple, selon l'enquête ménage menée par la direction du Plan de Mopti, **sur 100 chefs d'exploitation, seules 9,7% sont des femmes.**

### 7.3. Les besoins et intérêts des femmes et des hommes des jeunes filles et des jeunes garçons

La prise en compte spécifique du genre dans le développement socioéconomique, est légitime et répond pleinement aux dispositions de la Politique Genre du Mali élaborée en 2011. Dans le cadre de la présente analyse, les propositions faites en soutien aux concernés par le genre, figurent dans le **tableau N°3.**

**Tableau N°3 : Les besoins et des intérêts différents**

Acteurs genre	Besoins / intérêts
<b>Femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formations/sensibilisation ;</li> <li>- Appui en AGR (petit élevage/volaille petits ruminants, maraichage, petit commerce, alphabétisation, savonnerie, teinture, etc.) ;</li> <li>- Métiers (coupe-couture, teinture, etc.) ;</li> <li>- Intrants agricoles.</li> </ul>
<b>Hommes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petit commerce</li> <li>- Embouche bovine</li> </ul>
<b>Jeunes filles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation au métier (teinture, savonnerie, petit commerce, etc.) ;</li> <li>- Artisanat (coupe-couture).</li> </ul>
<b>Jeunes garçons</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petit élevage /embouche petits et gros ruminants, production fourragère ;</li> <li>- Métiers (menuiserie métallique-bois,</li> <li>- Equipements agricoles</li> <li>- Intrants agricoles.</li> </ul>
<b>Groupes vulnérables notamment les femmes cheffes de familles/handicapés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petit commerce ;</li> <li>- Petit élevage ;</li> <li>- Intrants agricoles ;</li> <li>- Moyens de déplacements.</li> </ul>

### 7.3.1. Les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées lorsqu'elles cherchent à satisfaire leurs intérêts pratiques et stratégiques en matière de genre

#### *Les obstacles auxquels les femmes sont confrontées et identifiés par l'analyse sont :*

- \* La coexistence des droits moderne et coutumier, qui consacre la hiérarchisation des sexes et les stéréotypes de genre (rôles sociaux attribués à chaque sexe) ;
- \* L'harmonisation encore partielle de la législation nationale avec les textes internationaux ;
- \* La non-application des lois favorables à l'égalité de droit entre les hommes et les femmes ;
- \* La faible connaissance par les femmes elles-mêmes de leurs droits ;
- \* L'analphabétisme des femmes;
- \* Le non accès des femmes aux sources d'information sur le changement climatique et les dispositions y afférentes à prendre.
- \* Faible sensibilité des associations féminines à l'adaptation aux effets des changements climatiques.
- \* Faibles connaissances des femmes sur la gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- \* La faible capacité de résilience des femmes vis-à-vis des changements climatiques.
- \* La faible représentativité des femmes dans les cadres et mécanismes de prévention et de gestion des conflits
- \* Les us et coutumes;
- \* Les pesanteurs socio – culturelles et religieuses
- \* Le manque de confiance en soi des femmes / La peur des femmes de s'engager.

### 7.4. Genre et COVID - 19

La nouvelle pandémie de la COVID -19 qui a été officiellement déclarée au Mali en Mars 2020 a fait 461 victimes dont 138 femmes dans la région de Mopti.<sup>7</sup>La pandémie de la COVID -19 fragilise davantage les couches les plus vulnérables que sont les femmes et les filles. En particulier celles qui vendent de la nourriture sur les marchés, près des bureaux et dans les écoles voient déjà une baisse de leurs revenus et se voient prises aux pièges dans leurs activités de tous les jours et ne prenant aucune mesure idoine pour leur protection dans la majorité des cas. Les tâches quotidiennes d'activités informelles des femmes dans les centres urbains, même en zone de conflits, les exposent davantage. La configuration de la société malienne fait que ce sont elles qui sont au contact permanent avec les autres membres de la communauté de ce fait elles courent plus de risques d'être contaminées et de transmettre la maladie au reste de leur famille. En temps de conflit, la pandémie augmente la vulnérabilité des femmes qui sont privées de logements et dont les moyens de subsistances sont mis en mal, ne peuvent que souffrir de la venue d'une pandémie de l'ampleur de la Covid19. Une étude commanditée par le FNUAP souligne le fait que la cohabitation pourrait engendrer des actes de violence au sein des ménages. L'inactivité ou le manque de revenu, sont aussi identifiés comme facteur occasionnant des VBG dans le contexte malien. Il faut dire que la position dominante des hommes au sein du ménage due à leurs situations financières, pourrait se trouver affectée et causer des stress et énervements<sup>8</sup>. La fermeture des frontières internationales et les restrictions du marché ont des impacts importants sur les commerçantes informelles. Aussi, avec la pandémie les femmes souffrent de plus de violence basée sur le

---

<sup>7</sup> Source : DRPSIAP - Mopti

<sup>8</sup> Nations Unies, UNFPA : Une optique sexospécifique, protéger la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, et promouvoir l'égalité des sexes, Exposé technique, Mars 2020 [https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2020/04/French.COVID-19\\_A\\_Gender\\_Lens\\_Guidance\\_Note\\_edits\\_clean\\_file\\_0.pdf](https://plateforme-elsa.org/wp-content/uploads/2020/04/French.COVID-19_A_Gender_Lens_Guidance_Note_edits_clean_file_0.pdf)

genre en raison du stress social général combiné aux tensions croissantes entourant le fait que la famille vive dans une proximité inhabituelle, en plus d'un accès limité à la nourriture et aux fournitures de base. Les filets et les réseaux de sécurité sociale informels dont de nombreuses femmes dépendaient auparavant pour leur soutien, sont désormais affaiblis en raison de la mobilité physique réduite et de l'éloignement social. La désinformation est plus facile d'accès que les informations officielles. Les gens comptent beaucoup sur les guérisseurs et ou médicaments traditionnels et miracles et les rumeurs se propagent plus rapidement que les informations officielles des autorités compétentes en la matière et en qui les communautés n'ont aucune confiance. De plus, les émissions partageant des informations sont généralement partagées à des moments où les femmes effectuent des travaux domestiques comme la cuisine ou l'approvisionnement en eau. Le couvre - feu et des mesures restrictives pénalisent davantage les femmes. Au niveau des zones reculées, elles n'ont pas accès soit à une bonne information et ou des matériels pouvant se protéger contre la maladie. Les calendriers d'occupation des femmes ont été augmentés avec la surveillance des enfants qui ne vont plus à l'école. L'augmentation des dépenses à travers l'achat des kits sanitaires (masque, eau de javel, savons, les seaux de lavages des mains etc.). Avec la pandémie de la COVID -19, on constate aussi que : (i) L'accès aux services sociaux de base est devenu problématique depuis l'apparition de la COVID-19, notamment, les services de santé, les services de prise en charge des VBG et les services de l'éducation ; (ii) Les écoles ont été fermées pour pouvoir maîtriser la propagation de la COVID-19. En conséquence, l'année scolaire déjà perturbée par les grèves des enseignants, a frôlé l'année blanche ; (iii) L'accès aux services de santé, est le plus problématique en cette période de pandémie. Non préparé à la pandémie, comme les autres secteurs publics, le secteur de la santé offre peu de sécurité aux usagers, comme aux agents de santé. La qualité actuelle de la livraison des services de santé par les professionnelles du secteur, laisse comprendre qu'ils sont au même niveau de préparation psychologique que les populations. La peur de se faire contaminer, l'absence de dispositions spécifiques de protection des agents de santé, pour ne citer que cela, font que les usagers ne voient pas aux services de santé le 1<sup>er</sup> recours ; (iv) L'accès à l'eau potable est assez problématique en cette période de pandémie, vu que les femmes et les jeunes filles doivent se déplacer pour s'approvisionner. Ceci peut paraître anodin dans les grandes villes, où la source d'eau potable est disponible dans la cour de la famille, par contre en zone rurale, il y a lieu de faire plusieurs mètres sinon des kilomètres pour s'approvisionner en eau potable. Et ces points d'eau représentent de potentielles sources de contamination, étant donné que le port du masque n'est pas du tout au rendez-vous, et les autres mesures de distanciation peu respectées. Les besoins et les intérêts des femmes et des filles (ainsi que des personnes handicapées), ne sont ni représentés, ni pris en compte de façon spécifique dans la planification et la réponse à la pandémie. Par rapport à la gouvernance, les femmes et les filles sont peu consultées, ni sur les plans d'intervention ni sur les interventions en rapport avec la COVID -19, notamment sur les mesures économiques, sanitaires, d'assainissement et d'hygiène visant à atténuer le risque de violences basée sur le genre (VBG). En ce qui concerne le niveau d'informations, beaucoup de personnes savent qu'il y a des dispositions sanitaires en cours, mais n'ont pas d'informations précises et claires sur les réglementations en matière de confinement et de santé. Ils ne connaissent pas les structures de prise en charge, encore moins le protocole de prise en charge. Le téléphone et les radios de proximité sont des moyens de communication efficace pour atteindre les femmes et les filles les plus vulnérables, les mails ne sont pas à leur portée. Selon les Nations Unies, les femmes restent considérées par ailleurs comme levier de la riposte contre la Covid19. À la suite de l'appel du Secrétaire général

de l'ONU de mettre les femmes au cœur de la riposte contre la Covid19 au monde, beaucoup de pays ont élaboré des stratégies sensibles au genre. Pour lui cela se justifie par le fait que si la pandémie de COVID-19 affecte hommes et femmes indifféremment, ses conséquences socioéconomiques et sur le plan de la sécurité sont nettement plus marquées pour les femmes et les filles, au point de remettre en question les progrès en matière d'égalité des sexes enregistrés ces dernières décennies. Et que l'égalité des sexes et les droits des femmes sont essentiels pour traverser ensemble cette pandémie, pour se rétablir plus rapidement et pour construire un avenir meilleur pour toutes les Femmes. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Plan d'Actions pour la Prévention et la Réponse à la Maladie à COVID-19 au Mali. Il aménage un nombre important d'activités à l'endroit des femmes pour les amener vers l'adaptation et la résilience. Parmi ces points il est important de souligner l'implication des femmes dans les espaces de dialogue communautaire et la création d'activité génératrices de revenus dans le but de leur autonomisation. Ces politiques du Gouvernement déjà en place pourrait être considérées par le projet comme un point d'entrée dans sa contribution à endiguer la pandémie.

Le projet contribuer pleinement à la réduction de la propagation de la pandémie en sensibilisant et en contribuant au respect strict des mesures barrières.

## **7.5. Intégration des considérations sur la parité hommes-femmes, la gestion des connaissances**

La composante 4 du projet consacre un chapitre entier à l'intégration du genre et à la parité hommes et femmes. Ce chapitre décrit le niveau de mise en œuvre du genre au niveau de la zone du projet. Ce chapitre permettra également de poser les jalons d'une amélioration du genre pour l'intérêt élevé de la protection des éléphants dans le gourma du Mali.

### **7.5.1. L'expérience de la Wild Foundation de la mise en œuvre du genre et la protection des éléphants du gourma**

Le PEM conduit par Wild Foundation a initié avec les populations en de parité (homme/femme), les activités d'embouche ovine, de domestication des plantes, et de constitution d'un magasin de denrées de première nécessités.

#### **a) L'embouche ovine**

L'embouche ovine est une activité d'élevage qui consiste à acheter ou à choisir dans son propre troupeau des sujets jeunes ou maigres qui sont nourris intensément pour 3 à 6 mois et qui sont vendus sur le marché. Cette activité occupe une place importante dans le système de production dans la zone du Projet et ce par la contribution à la génération des revenus intéressants pour des personnes, les foyers et les ménages. Moins contrainte, bien géré, elle peut être reprise par le porteur 3 à 4 fois dans l'année et ne nécessite pas beaucoup d'engagement de la part du projet en matière de suivi et d'encadrement. L'embouche contribue à :

- L'augmentation signification des revenus,

- La protection des ressources naturelles à travers la mobilisation d'un plus grand nombre de personnes qui s'investissent constamment dans la protection contre la coupe d'arbres, les incendies de feu, les défrichements des forêts,
- Le maintien des jeunes dans leur milieu physique, économique et social,
- La retenue des jeunes à ne pas s'adonner à des activités à hauts risques comme le Djihadiste
- La lutte contre la pauvreté et la faim et l'exode des jeunes
- La promotion et l'autonomisation des femmes et des filles

Les diverses communautés de la zone d'intervention disposent d'un savoir-faire local en matière d'élevage ovine. C'est l'activité génératrice de revenus préférée par les communautés, moyennement contraignante, facile à conduire par les femmes et les hommes du milieu car ils ont un savoir-faire en la matière.

#### **b) Domestication des plantes (banques de plantes nutritives et médicinales)**

La plantation des plantes alimentaires, médicinales et fourragères contribue à la sécurité nutritionnelle et même à la création de revenus alternatifs comme suit :

- L'augmentation des revenus,
- La conservation de la biodiversité,
- L'éliminer la pauvreté si peu que ce soit dans la zone du Projet,
- L'amélioration de la santé à travers l'amélioration nutritionnelle et l'utilisation des plantes en pharmacopée traditionnelle ;
- La restauration des terres dégradées,
- La protection d'espèces de faunes et de flores à travers d'un plus grand nombre de personnes qui s'investissent constamment dans la protection contre la coupe d'arbres, les incendies de feu, les défrichements des forêts ;
- La réduction des coûts de protection sanitaire ;
- Contribuer à l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques.

C'est une activité génératrice de revenus très sollicitée par les communautés. Elle est facile à conduire par les femmes et les hommes du milieu car ils ont un savoir-faire en la matière. Les seules contraintes sont le grillage de protection contre les petits ruminants et l'eau pour l'arroser. Ces deux contraintes sont levées dans les mesures il y a eu le grillage de protection et la disponibilité d'une mare semis pérenne pour apporter de l'humidité aux plantes repiquées.

#### **c) Constitution de magasins de denrées de première nécessité (boutique villageoise)**

Cette petite entreprise émergente dans la zone du projet. Cette activité est quelque peu contraignante du fait en particulier qu'il s'agit d'une gestion rigoureuse qui repose sur un approvisionnement et inventaire régulier. Elle permet :

- L'augmentation des revenus des foyers et des ménages ;

- La consolidation des liens sociaux entre groupes ethniques pour une gestion durable des terres et les ressources qu'elles portent ;
- Le renforcement des liens d'entraide et de coopération entre différentes communautés ;
- L'élimination de la pauvreté et de la faim dans le milieu.

Cette expérience prouve à suffisance ce qui est possible d'être réalisé en terme d'AGR dans la zone du projet. Et ces actions contribuent à coup sûr à la stabilisation des populations et à l'apaisement du climat social. En outre ces actions réduisent la pression des populations sur les ressources naturelles dont l'habitat des éléphants.

#### d) Récapitulatif des activités réalisées avec le financement des AGR de PEM de WF

Villages/Campements	Contribution des bénéficiaires (FCFA)		Contribution du projet (FCFA)		Montant capital FCFA			Bénéfice net réalisé en 3 ans		
	MF	MH	MF	MH	MF	MH	Total	MF	MH	Total
Sartatane	5 000	24 500	408 000	408 000	413 000	432 500	845 500	138 475	122 450	260 925
Dioulouna	158 500	42 500	816 000	816 000	974 500	858 500	1 833 000	567 850	229 550	797 400
Niangassadjou	81 625	49 000	816 000	816 000	897 625	865 000	1 762 625	706 750	393 425	1 100 175
Daroma	-	12 500	408 000	408 000	408 000	420 500	828 500	45 675	76 350	122 025
Kobou	84 000	32 500	816 000	816 000	900 000	848 500	1 748 500	378 450	198 850	577 300
Ass F agrop Tinabou	-	-	6 345 000	-	6 345 000	-	6 345 000	630 000	-	630 000
Ass F Tinarab	-	-	4 500 000	-	4 500 000	-	4 500 000	1 395 000	-	1 395 000
Ass F N'Gaw-NGaw	-	-	2 793 670	-	2 793 670	-	2 793 670	-	-	-
Totaux	329 125	161 000	16 902 670	3 264 000	17 231 795	4 101 975	20 656 795	3 862 200	1 020 625	4 882 825

Le tableau ci-dessus montre la situation du financement des AGR sur trois ans. Les 4 premières activités sont des activités individuelles et les trois dernières sont des activités collectives (associatives). Les contributions propres des bénéficiaires s'élevaient à 490 125 FCFA dont 329 125 FCFA pour les femmes et 161 000 FCFA pour les hommes. Le projet a contribué avec 20 166 670 F CFA dont 16 902 670 FCFA pour les femmes et 3 264 000 F CFA pour les hommes.

Au bout de 3 années boutiques villageoises, de d'embouche ovine et de banques de plantes nutritives et médicales ; les AGR ont permis de réaliser 4 882 825 F CFA de bénéfices nets dont 3 862 200 F par les femmes et 1 020 625 par les hommes.

On peut déduire que les activités lucratives sont réalisables dans la zone du projet en substitutions des à l'exploitation abusive des ressources naturelles. En outre il faut retenir que les femmes sont dynamiques dans ce domaine et faisant souvent mieux affaires que les hommes.

### **7.5.2. Analyse du plan d'action du projet « Gestion communautaire des ressources naturelles qui résout les conflits, améliore les moyens de subsistance et restaure les écosystèmes dans l'ensemble de l'aire de répartition des éléphants »**

Le projet prévoit dans son PTBA, une étude sur la stratégie sexospécifique ainsi que sa mise en œuvre. Au reste il existe déjà beaucoup de ressources bibliographiques tel que décrit dans l'analyse genre. Il existe aussi une belle expérience décrite aussi plus haut du projet éléphant Mali de Wild Foundation qui n'a besoin que d'être amélioré et mis à l'échelle en vue avoir un impact significatif sur la résilience des populations. Face à la grande précarité dans laquelle se trouve la population et au défi permanent de porter un coup de grâce pour la survie des éléphants, le projet ne doit plus s'éterniser dans un long processus d'études et de validation.

#### **a) Organisation d'un atelier diagnostic d'amélioration de la résilience des femmes et des jeunes et des troupes d'éléphants :**

Cette activité phare regroupera les partenaires du projet, les représentants des populations et un expert modérateur. L'atelier permettra de :

- Identifier les activités humaines surtout des femmes en rapport avec le parcours des éléphants ;
- Identifier les difficultés que cela engendre dans la survie des éléphants ;
- Proposer des activités de substitutions aux activités humaines en tenant compte de la parité du genre ;
- Elaborer un chronogramme de mise en œuvre des activités réalisables par le projet ;
- Elaborer un programme de prise de contact avec les partenaires d'accompagnement potentiels.

#### **b) Etudes thématiques sur les activités d'innovations :**

Le projet évolue dans un contexte de risques multidimensionnels :

- La dégradation drastique des ressources en eau et en biomasse due aux effets néfastes des changements climatiques ont mis à mal l'existence de populations et des troupes d'éléphants ;
- L'insécurité séculaire liée à la crise djihadiste a accentué l'inégalité entre les hommes et les femmes ;
- La crise politique persistante réduisant les capacités des autorités et des services techniques.

Au vu de ces risques, le projet doit développer des stratégies innovantes réduisant le mouvement des personnes sans réduire les revenus, de production sur place des besoins de première nécessité et de circulation des fonds par réseau digital. Ces actions nécessitent des services spécialisés que le projet doit rechercher.

### c) Le renforcement de capacités

Force est de constater la faiblesse des effectifs de femmes du personnel terrain du service de mise en œuvre, la DNEF. A la rencontre de la DREF de Mopti, les femmes présentes étaient essentiellement dans l'administration. Les entretiens ont aussi montré un manque de formation sur le genre et surtout un rappel de l'engagement du gouvernement du Mali dans la ratification de divers traités et lois internationaux et nationaux.

Pour combler ce déficit le projet organisera une série de formation sur la nécessité de prise en compte du genre puis sur les capacités de prise en compte des activités d'innovation et d'amélioration de la résilience des populations.

## VIII. CONCLUSION ET SUGGESTION

Les résultats de l'étude montrent un niveau très faible de la participation des femmes aux activités de développement dans la zone. Même si au niveau national, il existe suffisamment de dispositions législatives, leurs niveaux de compréhension et d'application reste très faible. Il existe également une disparité sociale qui accroît le fossé des femmes considérées de catégories sociales inférieures. La situation de crise sécuritaire est un fardeau supplémentaires imposé à certaines femmes appelées devenues pilées de ménages en absence de leurs conjoint décédés ou partis du domicile conjugal et expose les femmes, les filles à des risques de violences physiques, émotionnelles et sexuelles. Toutefois la réaction des femmes face aux adversités n'a pas failli. Elles ont fait face en menant des activités diverses et ont souvent mieux résister aux chocs que les hommes. C'est pour toutes ces raisons qu'il faut considérer les éléphants et femmes comme les victimes de la conjoncture.

Les actions économiques menées ci et là en faveur des femmes ont montré que la situation n'est pas irréversible. Le projet pourra contribuer significativement à améliorer la résilience des populations surtout des femmes par des activités génératrices de revenus, les banques de végétations fourragères, alimentaires et médicinales. Cela réduira de façon sensible la pression sur les ressources naturelles et la concurrence avec les troupeau d'éléphants.

